



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 11 SEPTEMBRE 2024

20240911_B05 - LIMOGES – LES PORTES-FERREES – Projet d'écoquartier - Construction de logements en accession à la propriété « Les Jardins de Sainte-Anne » – Lancement de la pré-commercialisation en location-accession

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 11 septembre 2024 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS et Dominique RENAUDIE Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Considérant l'opération de construction de 13 logements en accession sociale à la propriété située au sein du projet d'Ecoquartier des Portes-Ferrées, rue Domnolet-Lafarge et rue des Portes-Ferrées à Limoges, décidée par le Conseil d'administration de Limoges habitat le 9 mars 2023 conformément à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Limoges Métropole,

Considérant le projet d'étude de réalisation de 6 maisons de type 3 et 7 maisons de type 4 réparties sur les ilots n°4b et 5 de l'Ecoquartier, représentant une surface utile prévisionnelle de 1 072 m²,

Considérant la cession de l'ilot n°4b à l'euro symbolique prévue après soumission au Conseil Municipal de septembre 2024,

Considérant le financement de l'opération au moyen du Prêt Social de Location-Accession (PSLA), dispositif agréé par l'Etat dans le cadre duquel des ménages sous plafonds de ressources peuvent acquérir un logement après une période locative,

Considérant les prix de vente plafonds applicables à l'opération de 3 605 € HT par m² de surface utile,

Vu la convention de garantie conclue avec la Société de Garantie de l'Accession des Organismes d'Hlm (SGAHLM), prévoyant la possibilité de lancement de l'opération après pré-commercialisation minimale de 30 % du chiffre d'affaires prévisionnel HT de l'opération,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise :

- La fixation des prix de vente de l'opération dans la limite des prix de vente plafonds réglementaires ;
- La fixation des conditions de vente, ainsi que le montant des redevances versées par les accédants en phase locative, dans la limite des conditions et plafonds réglementaires ;
- Le lancement de la pré-commercialisation des logements en location-accession avec la conclusion des contrats préliminaires de location-accession ;
- Le lancement des ordres de service et la conclusion des contrats de location-accession après pré-commercialisation d'au moins 30 % du chiffre d'affaires prévisionnel de l'opération. Madame la Directrice générale ayant la capacité de fixer le taux définitif selon le risque que représente le marché ;
- La signature des actes de transfert de propriété et de tous actes y afférent.

Formalités de publicité effectuées

le **17 SEP. 2024**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **17 SEP. 2024**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

